



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

D - 20100244

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53

Etaient Présents :

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

Taxe locale sur la Publicité extérieure. Modification des tarifs.

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 27 octobre 2008, vous avez adopté à la majorité la délibération n°20080531, fixant les modalités d'application et l'évolution tarifaire, sur cinq ans, de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Au vu de la complexité de la loi et dans le souci d'alléger la pression fiscale sur le commerce bordelais, je vous propose de geler les tarifs applicables aux enseignes sur une période de trois ans pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

Pour mémoire, sont assujetties à la taxe, toutes les enseignes telles que définies dans l'article L 581-3 du code de l'environnement, qu'elles soient à l'extérieur des locaux ou collées sur vitrine (vitrophanie).

Concernant la méthode de calcul de la superficie des enseignes, il convient de se reporter au schéma en annexe.

Toutes les autres dispositions de la délibération précédente restent maintenues.

Les tarifs applicables seraient :

Enseignes commerciales (tarif au m²/an) :

	2010	2011	2012
Enseignes < à 12m ²	8 €	8 €	8 €
Enseignes > 12 m ² et < 50m ²	16 €	16 €	16 €
Enseignes > 50 m ²	32 €	32 €	32 €

Concernant le tarif des Mobiliers publicitaires, il resterait inchangé (tarif au m²/an) :

2009	2010	2011	2012	2013	2014
22.92 €	24.33 €	25.75 €	27.16 €	28.58 €	30 €

Il conviendra de délibérer de nouveau avant le mois de juillet 2012, pour les années 2013 et suivantes, afin de déterminer les tarifs applicables pour les enseignes.

En annexe, vous trouverez la délibération du 27 octobre 2008 que je vous propose de modifier.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de valider cette rectification.

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Louis DAVID
Adjoint au Maire

MÉTHODE DE CALCUL DE LA SUPERFICIE DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble



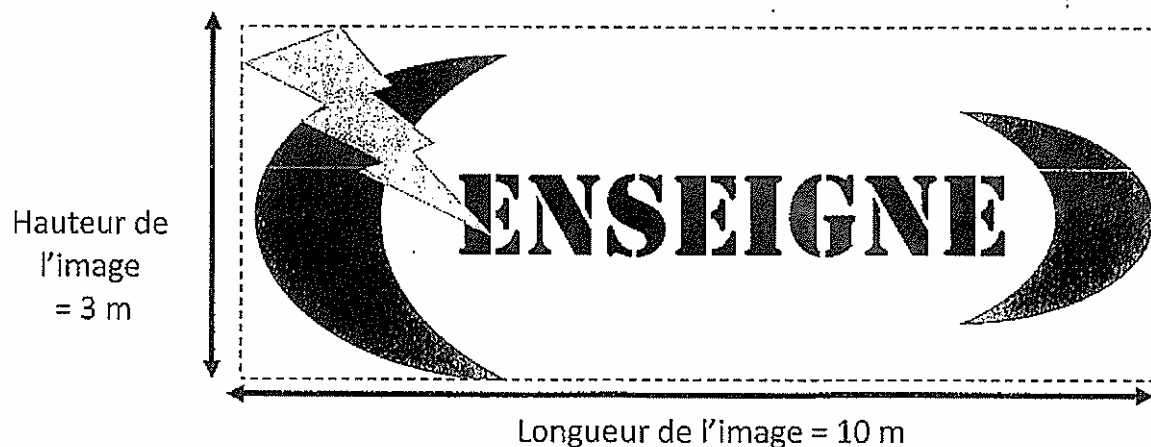
Superficie de l'enseigne: $2 \times 5 = 10 \text{ m}^2$

Enseigne composée d'une pancarte sur laquelle est inscrite le nom du magasin



Superficie de l'enseigne: $1,2 \times 7 = 8,4 \text{ m}^2$

Enseigne composée d'une forme et d'un texte



Superficie de l'enseigne: $3 \times 10 = 30 \text{ m}^2$

